



Règlement Championnat Départemental

Version 1.0

Article 1^{er} - Objet.

- 1) Le Championnat départemental séniors de la Sarthe est une compétition attribuant **les titres de Championnes et Champions Départementaux seniors** dans les cinq disciplines : Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX).
- 2) Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.
- 3) L'organisation de ce championnat est à la charge du club désigné par le Comité d'Administration de la Sarthe. Dans la suite de ce règlement, l'instance en charge de ce Championnat sera nommée « **organisateur** »
- 4) Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement.
- 5) Le Comité départemental n'autorise pas de tournoi individuel Séniors organisé par les clubs de Sarthe afin de privilégier le Championnat Départemental.

Article 2 – Critère de participation.

1) Critères d'admission

Seuls peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :
Joueurs séniors (vétérans autorisés) licenciés dans un club Sarthois affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD),

2) Tableaux

Le Championnat départemental séniors voit s'opposer les joueurs dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX). Dans chacun de ces tableaux, les joueurs seront répartis en 3 séries : R - D - P (Pas de qualification en région pour les P)

3) Surclassement

Un joueur ou une paire ne peut pas être surclassé.

Une paire joue dans la catégorie du mieux classé des deux joueurs composant la paire.

Article 3 – Inscriptions.

- 1) Chaque joueur peut s'inscrire dans 1 à 2 tableaux. Possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux mais interdiction de combiner les simples et les mixtes. Les inscriptions se font obligatoirement sur le site

badnet.fr ou l'application Ebad par les joueurs ou clubs, jusqu'à J-8.

2) Forfait et remplacements

• Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) doit être déclaré sur BadNet, au JA le jour de la compétition et doit être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Pays-de-la-Loire de Badminton (envoi par mail à forfait@badminton-paysdelaloire.fr). À défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois.

• Remplacement des paires

Après la confection des tableaux, que ce soit un seul joueur ou toute la paire qui soit forfait, la paire complète est remplacée par la première paire de la liste d'attente. S'il n'y a plus de paires dans la liste d'attente et s'il reste des joueurs en recherche de partenaire alors :

- Si un seul joueur est forfait, le joueur restant peut voir avec un joueur de cette liste d'attente pour former une nouvelle paire, ou voir avec un autre joueur inscrit sur un autre tableau,
- Si toute la paire est forfait ou si le joueur restant ne propose pas de remplaçant ou ne souhaite plus jouer, un appel sera lancé vers les joueurs en recherche de partenaire et/ou les joueurs d'autres tableaux pour constituer une nouvelle paire. La première paire complète répondant à cet appel sera retenue.

Article 4 – Confection des tableaux.

- 1) Les têtes de séries sont déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie, en fonction de leur CPPH le jeudi avant la date limite d'inscription.
- 2) La taille de chaque tableau sera de 12 joueurs/paires pour les catégories R, D, P sauf si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre cette taille de tableau.
- 3) En fonction du nombre de joueurs les tableaux prendront les formes suivantes :

| Nombre de joueurs | Format du tableau | Nombre de sortants |
|-------------------|-------------------------------|----------------------|
| 12 | 4 poules de 3 | 2 sortants par poule |
| 11 | 1 poule de 3 et 2 poules de 4 | 2 sortants par poule |
| 10 | 2 poules de 3 et 1 poule de 4 | 2 sortants par poule |
| 9 | 3 poules de 3 | 2 sortants par poule |
| 8 | 2 poules de 4 | 2 sortants par poule |
| 7 | 1 poule de 3 et 1 poule de 4 | 2 sortants par poule |
| 6 | 2 poules de 3 | 2 sortants par poule |
| De 3 à 5 | Poule unique | |
| De 1 à 2 | Non joué | |

Article 5 – Echéancier.

- 1) Le tirage au sort des tableaux et les échéanciers sont effectués par le comité d'organisation en particulier son GEO, en accord avec le Juge-Arbitre avant la compétition. Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort doivent être justifiés par mail au GEO et au Juge-Arbitre au plus tard le dimanche du championnat sinon à la Ligue (forfait@badminton-paysdelaloire.fr) .

2) **Samedi**

Matchs de doubles à la salle de Montfort le Gesnois.

3) **Dimanche**

Matchs de simple et mixte à la salle de Spay.

L'ordre des matchs est déterminé par le GEO avec l'accord du Juge-Arbitre, de manière que l'ensemble des matchs soit terminé au plus tard à 18h le dimanche.

Article 6 – Gestion technique.

1) La compétition est gérée sur Badnet.

La création du tournoi sur badnet est effectuée par le Comité départemental.

2) Les tableaux sont entièrement gérés par le comité d'organisation et le GEO de l'organisateur qui accueille, sous contrôle du juge-arbitre principal.

3) La publication en ligne des convocations sur Badnet s'effectue le mardi précédent la compétition au plus tard.

4) À partir du jeudi, les joueurs concernés sont avertis individuellement par mail, en cas de modification des convocations.

Article 7 – Volants.

1) Pour tous les joueurs, les volants plumes homologués sont à leur charge (partage) jusqu'aux finales.

2) Les volants officiels du championnat seront ceux utilisés par le club qui reçoit la compétition et seront en vente dans la salle.

Article 8 - Trophées et dotations.

1) Les médailles ou trophées des Champions de la Sarthe doivent être étiquetés ou gravés afin de porter la mention « Champion de la Sarthe » ainsi que la saison sportive et la série concernée.

Article 9 - Financement.

1- **Frais d'inscriptions**

Les frais d'inscriptions Championnat Départemental sont à la charge des joueurs. Ils sont à payer obligatoirement en ligne au moment des inscriptions et sont remboursés en cas de non-sélection.
Ces frais d'inscription reviennent au comité.

Les inscriptions sont fixées à 10 € pour un tableau, 15 € pour deux tableaux, pour la saison 2025/2026.

2- Restauration

L'organisateur doit prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante.

Les recettes des buvettes restent entièrement acquises à l'organisateur.

Si l'organisateur souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il doit le préciser sur sa lettre d'invitation.

Les tarifs de la buvette doivent rester raisonnables.

3- Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (soirée, tombola, jeux...) de l'organisateur à l'occasion du Championnat départemental lui restent entièrement acquis.

Article 10 - Officiels techniques.

1) Juge Arbitrage

a) Désignation

Les Juges Arbitres du Championnat Départemental sont désignés par le CODEP 72 à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge Arbitre principal sera de grade Ligue Accrédité au minimum si il n'y a pas d'arbitre, sinon Ligue Certifié.

b) Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge du Comité départemental de la Sarthe Badminton.

L'indemnité du Juge Arbitre adjoint est à la charge du Comité départemental de la Sarthe Badminton.

c) Déplacements

Les frais de déplacements des Juges Arbitres sont entièrement à la charge du Comité départemental de la Sarthe Badminton.

d) Restauration

La restauration sera offerte par le club organisateur.

Article 11 - Obligation de l'organisation.

L'organisateur doit :

- Le CODEP s'occupera de la communication du Championnat départemental.
- Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.
- Prévoir une buvette suffisante pour les deux jours en fonction du nombre de personnes attendues.
- Assurer la restauration (et l'hébergement éventuel) des officiels.
- Assurer la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion logiciel, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils aux Juges- Arbitres désignés.
- Prévoir des scoreurs au minimum pour les phases finales (samedi et dimanche).
- Prévoir des chaises d'arbitre si possible.

Article 12 - Déclaration Poona.

- 1) La demande d'autorisation sera faite sur Poona par le CODEP.

Article 13 - Cérémonie protocolaire.

Lors des cérémonies protocolaires, les supports visuels Comité (banderoles, kakémonos) seront déployés au niveau des podiums si disponible.

L'organisateur met à disposition un podium si il en possède un.

La commission sportive, CDI